

SAINT JEAN THOLOME



Sommaire

| | |
|---|----|
| Le mot du maire | 1 |
| Les travaux communaux | 2 |
| Restauration du poids public | 2 |
| Travaux aux Syords | 2 |
| L'eau, le défi de demain et la continuité des travaux d'hier | 3 |
| Salage hivernal : vers un éco salage | 4 |
| Stratégie de communication de notre commune | 4 |
| Recensement | 5 |
| La montée du handicap | 5 |
| Temps d'activités périscolaires | 6 |
| Jeux Intervillages | 6 |
| Ecole : Bilan de la rentrée 2015 | 7 |
| Alpages du Môle et plan pastoral | 7 |
| Résidence locative « Le Haut des Roches » | 8 |
| Marché du terroir et broyage | 8 |
| Un itinéraire de randonnée accessible par tous ! | 9 |
| Le CCAS | 10 |
| Le Pré aux Livres | 10 |
| Sou des Ecoles | 11 |
| Periscol | 11 |
| Pôle Médico Social de Saint-Jeore | 11 |
| Les Trailers du Môle | 12 |
| Les San Diannis | 12 |
| Hauts les Cœurs - SOLHANDISEP | 12 |
| Les troubadours | 13 |
| Conteurs du Môle | 13 |
| Souvenir Français | 13 |
| Don du sang | 13 |
| CC4R | 14 |
| Déclaration de ruche | 15 |
| La TNT passe à la haute définition | 15 |
| Service car Proxim iti | 15 |
| Infos pratiques | 16 |
| Etat civil | 16 |

Le mot du Maire : Quel drôle de...



Drôles de dames : malgré la série américaine culte qui a baigné notre adolescence et son fabuleux casting, le maire de votre commune n'a pas forcément l'envie d'employer le mot, drôle, au sens comique, plaisant au vu des lignes qui vont suivre.

Quelle drôle d'époque où le bruit des balles remplace celui de nos voix, où l'aveuglement de certains fanatismes éprouvent la lucidité et la perspective que chacun d'entre nous doit garder. Drôle par différence à la Peur, c'est ce qu'il faut maintenir d'autant dans l'esprit de Noël pour nos enfants, nos petits enfants, par respect pour nos aînés qui se sont battus, sans oublier, malheureusement, les exclus en ces périodes de fêtes qu'ils soient dans la souffrance, dans la maladie, dans la pauvreté.

Quelle drôle de politique qui agrandit nos cantons au nom d'une règle de 50 000 habitants par canton redécoupé, qui agrandit nos régions au nom d'une réforme territoriale pour faire des économies, qui diminue nos dotations dans nos budgets au nom de l'effort par rapport à l'Europe; et qui, enfin, nous impose des tailles (15 000 habitants) et des transferts de compétences à l'intercommunalité et en plus avec des échéances à respecter : tourisme en janvier 2017, en 2020 eau et assainissement, gens du voyage, économie. C'est écrit dans la loi NOTRe qui n'a de NOTRe que le nom.

Quel drôle de mandat (au sens de l'intrigue) où les intérêts des collectivités divergent face à ces changements où le manque de lisibilité financière est inquiétant : qui paye et comment? (impossible de répondre à cette question au moment où j'écris ces quelques lignes), où les stratégies des femmes et hommes politiques influent sur l'organisation du territoire.

Face à ce drôle de sentiment, je répondrai par des certitudes :

- Grâce au drôle de courage de l'équipe municipale nous agirons pour l'intérêt de Saint-Jean et de ses habitants et les nombreuses pages consacrées aux actions communales le prouvent dans tous les secteurs :

- Travaux d'entretien du patrimoine
- Les activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires
- Les travaux dans les alpages
- Les itinéraires de randonnées qui traversent notre commune
- Les actions sociales au profit des tholoméens
- Le traitement aux UV de l'eau potable
- Le réseau d'assainissement au hameau des Syords et le réseau d'eaux pluviales
- Sans oublier le dynamisme de nos associations qui œuvrent, avec le soutien de la municipalité, pour un vivre ensemble.

- Grâce à vous tous, le mot drôle au sens de l'intrigue peut prendre la signification d'amusant, de plaisant.

Merci à tous ceux et celles qui s'impliquent et bonne fêtes de fin d'année à toutes celles et ceux qui lisent ce bulletin.

Christine CHAFFARD, Maire

Invitation aux Vœux

Mme Christine CHAFFARD, Maire, Le Conseil Municipal,
seraient honorés de votre présence pour la traditionnelle cérémonie des Vœux du Maire

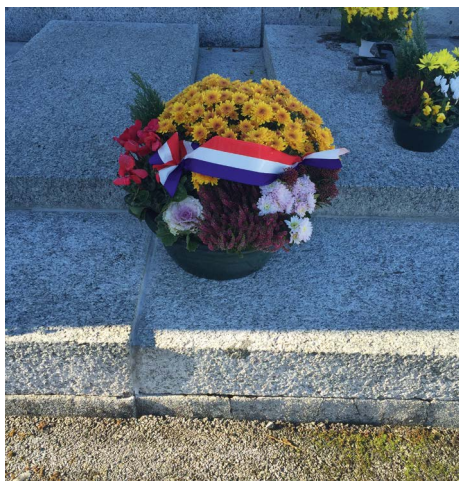
Le samedi 9 janvier 2016, à partir de 18h30, dans la salle de motricité de l'école.

Les travaux communaux

Respect

Valeur forte dans la conduite politique de nos actions, de nos choix, le respect des symboliques s'est particulièrement démontré lors des travaux durant ce second semestre :

- Le mur du cimetière a été crépi pour cette fois aux frais de l'entreprise MINO de Cluses et les travaux ont été réceptionnés par un expert.



chaleurs estivales. Les travaux ainsi que le nettoyage de leur sépulture et de l'ossuaire communal ont été réalisés par l'entreprise de prestations funéraires, Christophe FRANÇOIS, établie à Faucigny et travaillant pour le compte de nombreuses communes et de particuliers.



- Les plaques à la mémoire de nos anciens combattants ont été réhabilitées à l'authentique. En effet, les anciens scellements en bois ont cédé par le poids des plaques probablement suite aux fortes

- Le porche et la porte de l'église subissent les intempéries sur cette façade Nord très exposée. En même temps que les interventions sur le chantier du w.-c. public, l'entreprise, CHATEL DECOR de La Tour, a procédé au sablage des pierres et au revernissage de la porte.



Restauration du poids public



En parallèle du wc public, nous avons construit le local pour protéger le mécanisme gradué du poids public. En effet, il a été sablé, métallisé et repeint. Les cuivres ont été remis en valeur.

Pour l'extérieur, suite à l'intervention du maçon M. COLLAJET, l'entreprise



STYLE METAL a refait le châssis à l'identique avec des IPN afin de mettre de poser un platelage en chêne massif conçu par les Réalisations CHARDON. Sans autorisation de la DREAL, le poids public n'a plus la fonction de pesée mais nous avons souhaité lui redonner toute sa fonctionnalité et le mettre en valeur derrière des vitres et sous les projecteurs.

Travaux aux Syords



Depuis le 1^{er} janvier 2014, la gestion de l'assainissement est gérée par le syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe.

Fin 2014, la programmation des travaux 2016 avait prévu la montée du collecteur au hameau des Syords.

Après la mise en concurrence des entreprises, la CAO réunie le 22 septembre à Saint-Jean, a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise GERVAIS pour un montant de 184411 euros HT subventionné à hauteur de 30 % par le SMDEA.

La commune de Saint-Jean de Tholome nous a confié en parallèle le suivi du dossier des eaux pluviales dans le même secteur afin de réaliser les travaux en même temps et donc de les coordonner. Le conseil municipal de Saint-Jean a attribué lors de sa séance du 5 octobre le marché à l'entreprise GERVAIS pour un montant de 120 142,70 euros HT subventionné à hauteur de 40 % par le Conseil Départemental (1^{re} entreprise dans le classement des offres sur les 9 propositions).

Les travaux débuteront au printemps 2016 pour une durée de 2 à 3 mois.

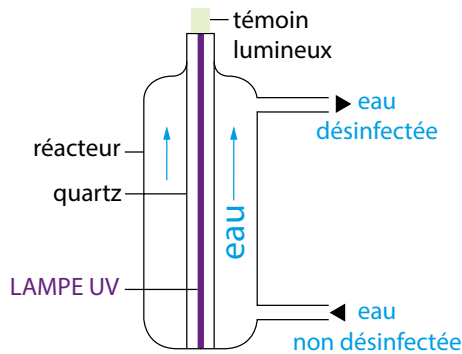


L'eau, le défi de demain et la continuité des travaux d'hier

Traitement U.V. (Ultra Violet) de la production d'eau aux captages du Nant d'Inée et de Chez Folliex

Le principe

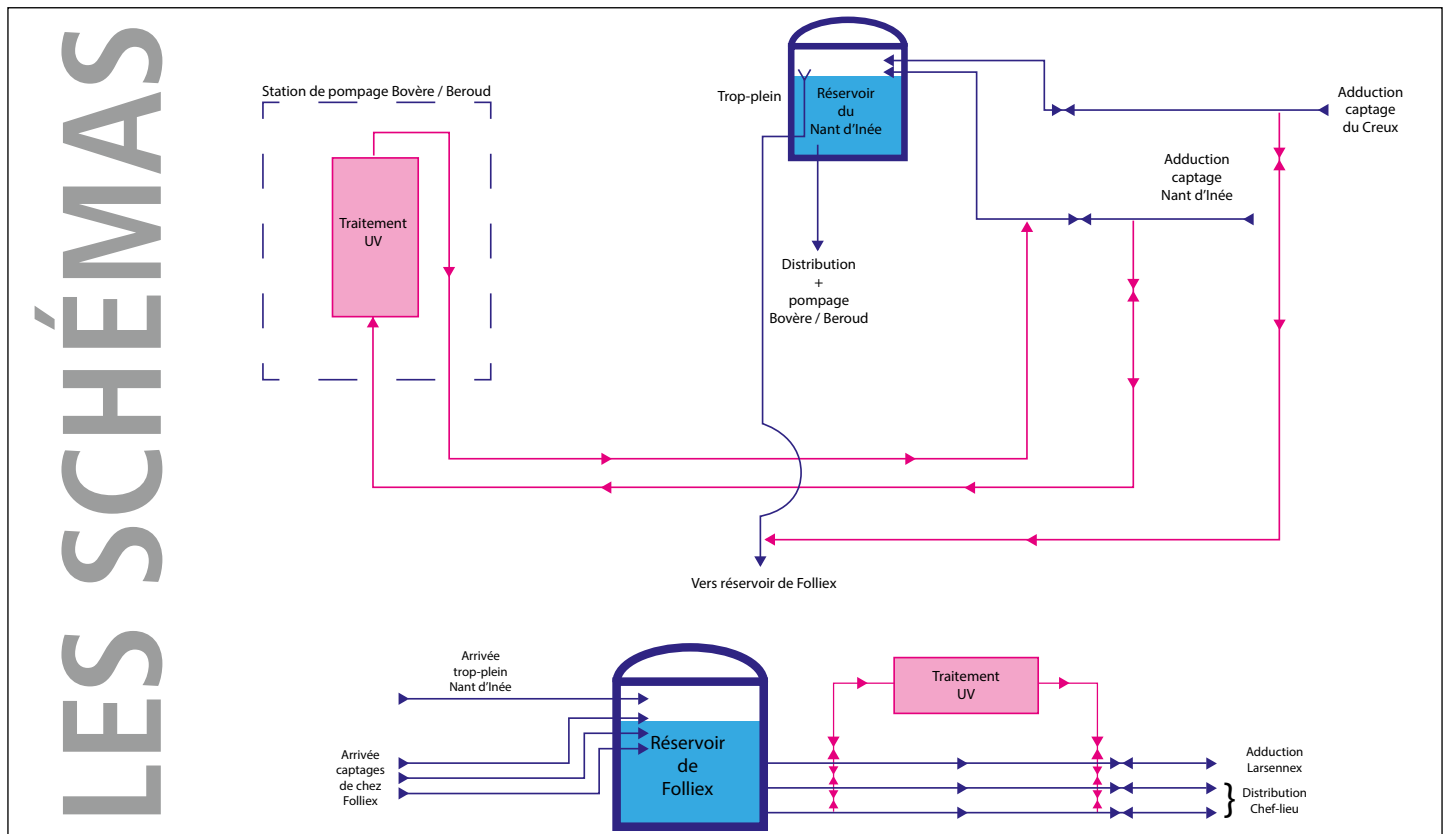
Le principe de la désinfection par rayons U.V. est de faire circuler l'eau à traiter dans un réacteur constitué d'une ou plusieurs lampes à vapeur de mercure qui génèrent des rayons U.V. Les cellules vivantes contenues dans l'eau sont irradiées par les rayons U.V., le noyau de la cellule est atteint et la duplication de l'ADN est stoppée: mes micro-organismes ne pourront plus se reproduire.



Les analyses de l'eau des captages du Nant d'Inée, du Creux et de Chez Folliex ont révélé des non-conformités vis-à-vis des paramètres microbiologiques. Une désinfection par rayonnement U.V. semble donc être une bonne solution puisqu'elle permettra de stopper la reproduction des micro-organismes mais n'agira pas sur les paramètres physico-chimiques de l'eau. Contrairement à la désinfection par chloration, qui s'accompagne de la formation de sous-produits pouvant être dangereux pour la santé et désagréables au goût, la désinfection par rayonnement U.V. ne forme aucun produit de réaction. De plus, cette solution est autonome et particulièrement adaptée pour les petits réservoirs, car peu encombrante.

D'autre part, d'un point de vue économique, si l'investissement de départ dans le réacteur U.V. est important, le traitement est ensuite l'un des moins chers existants (consommation énergétique faible et longue durée de vie des lampes).

La désinfection par rayonnement U.V. présente par contre un caractère non-rémanent, c'est-à-dire que l'eau ayant circulé dans le réacteur U.V. sera effectivement désinfectée, mais pas protégée d'une nouvelle contamination qui surviendrait après son passage dans le réacteur.



Les travaux sont sous la maîtrise d'œuvre du cabinet MONTMASSON situé à Annecy et la consultation des entreprises a débuté le 26 novembre. Sur un estimatif de 113 595 euros HT, nous pouvons prétendre à un subventionnement de 55 % (25 % par le département et 30 % par l'Agence de l'eau) suite à un avis très favorable de l'ARS (Agence Régionale de la Santé).

Après la construction d'un réservoir de stockage et d'un système de télégestion du réseau et des différents autres réservoirs (bien utile face aux périodes de sécheresse), après la réalisation de 2 des 3 périmètres des captages et toutes les études inhérentes (géologue, administrative

pour la DUP (Déclaration d'Utilité Publique), la phase qualitative était devenue indispensable face à des non-conformités bactériologiques chroniques au fil des années.

Après cette action à destination des tholoméens (et leurs convives) viendra le temps de la nouvelle organisation. En effet, la loi NOTRe bouleverse la gestion de l'eau et de l'assainissement. D'ici le 1^{er} janvier 2020, cette compétence devient obligatoirement intercommunale et la commune ne pourra plus gérer son eau en régie.

Salage hivernal : vers un éco salage

Le produit utilisé pour le traitement des routes est, pour l'essentiel, du chlorure de sodium, (même composition chimique principale que le sel de cuisine, mais sans le raffinage exigé pour l'alimentaire), tiré des mines de sel et des marais salants. Le chlorure de sodium existe soit en grains, soit en saumure, soit en bouillie.

On appelle souvent ce sel « sel de déneigement », ce qui est tout à fait correct, car ce sel est tout autant utilisé en mode **préventif** qu'après les chutes de neige ou contre le verglas. Sur la neige, le chlorure de sodium sert à faire fondre la pellicule résiduelle que la lame du chasse-neige n'aura pas pu évacuer latéralement. Le chlorure de sodium est souvent utilisé en complément du déneigement mécanique effectué par des « chasse-neige ».

Nous utilisons que le chlorure de sodium en grains : **Efficace sous cette forme jusqu'à -6 °C**, il est surtout utilisé en traitement curatif. Sur route sèche, il est très rapidement rejeté sur les accotements par le trafic.

Les limites du salage

Dans certains cas difficiles de grand froid, le chlorure de sodium ne suffit pas : il n'agit plus sous aucune de ces formes et il faut utiliser d'autres fondants, comme le chlorure de calcium. Le chlorure de calcium revient 7 fois plus cher que le sel et il n'est donc utilisé que dans les cas indispensables.

En cas d'épaisseur de glace ou de neige trop importante : Il est impossible de faire fondre

rapidement, avec un fondant routier, une épaisse couche de neige ou un verglas.

Un temps d'action minimum à respecter : la fusion d'un verglas ou d'une pellicule résiduelle de neige avec un fondant routier demande environ 20 minutes. Il ne sert pas à grand-chose de rouler juste derrière une épandeuse de sel en pensant que l'adhérence est à nouveau correcte.

Attention ! Il ne suffit donc pas de saler et de resaler la route pour faire disparaître la neige, le verglas ou tout risque de perte d'adhérence. Il faut rester prudent.

Le coût du salage

Une tonne de sel coûte près de 100 euros à l'achat (sans le transport). Aussi, avec un salage d'environ 60 tonnes, c'est environ 6000 euros par hiver qui sont littéralement jetés par terre, sans parler du coût des saieuses, du personnel conducteur, etc. soit pour notre commune un coût global de 17200 euros (sel, gasoil, personnel saisonnier, astreinte...). Ne vaudrait-il pas mieux équiper nos voitures de pneus-neige ?

L'impact du salage sur les sols

Le sel attaque les structures métalliques mal protégées (mobilier urbain, grilles, véhicules) et ronge la pierre

Les effets du sel par infiltrations dans les sols sont certainement néfastes pour les nappes phréatiques.

De plus, la pénétration du sel dans les sols peut réduire leur perméabilité. Pour la flore, le sel est un facteur aggravant de dépérissement

des arbres et des plantes confondus... Par extension, la faune est aussi touchée si elle s'abreuve dans les ruissellements d'eau ou si elle se nourrit des végétaux à proximité des épandages de sel.

Quelles alternatives au salage ?

Certains préfèrent la vieille technique du sablage avec épandage de granulats pour augmenter l'adhérence. On peut aussi préférer tout simplement chauffer des pneus neige, voire les rendre obligatoires quand il neige.

Il est certain que l'on peut aussi changer nos habitudes, améliorer les équipements de nos véhicules, redonner des priorités au trajet domicile travail, maintenir nos coûts face à l'étendue de la commune, et différences d'altitude le tour dans l'esprit d'une implication collective à l'échelle d'une petite commune, relais de 195 pays réunis pour la COP 21 à Paris.



Stratégie de communication de notre commune

À la mairie de Saint-Jean, nous avons le souci permanent de communiquer efficacement et largement avec l'ensemble de nos habitants. Pour atteindre cet objectif, nous utilisons divers canaux, dont certains sont inscrits dans la loi. Voici une liste exhaustive des outils de communication existants ou en cours d'élaboration :

- Tableau d'affichage en mairie : nous y affichons les informations officielles, par exemple les comptes rendus de conseils municipaux, mais également des documents officiels, des textes réglementaires, arrêtés municipaux, permis de construire, etc. Ces affichages sont exigés par la loi.

- Bulletin municipal : ce bulletin semestriel permet d'informer sur les actions phares menées par la commune au cours du semestre, des projets en cours. Il relaie

également les informations de la CC4R à laquelle nous appartenons. Il est également un outil de promotion de nos associations, de leurs actions. Le bulletin municipal se veut utile et ludique.

Avantage : moyen de communiquer largement avec nos habitants.

Point faible : rythme lent de mise en œuvre.

- Page Facebook : outil de communication rapide, souple et ludique.

Nous avons choisi ce canal pour nous rapprocher de nos jeunes et pouvoir communiquer sur des actions ponctuelles.

Nous vous invitons à visiter notre page
f « Saint Jean de Tholome ».



Avantages : convivial, souple, ludique.

Points faibles : destiné aux abonnés Facebook, fracture numérique

- Site internet officiel de notre commune www.stjeandetholome.fr : le site est en cours de renouvellement et sera disponible à début 2016. Il comportera des informations utiles sur la commune, la vie sociale et économique, des informations pratiques, des liens officiels. On y trouvera les procès-verbaux du Conseil municipal et des informations officielles.

Avantages : outil évolutif, accessible sans contrainte de temps et de lieu, vitrine de Saint-Jean hors de la commune.

Points faibles : exigeant en matière de suivi, fracture numérique.



Recensement

Madame, Monsieur,

Cette année, vous allez être recensé(e).
Le recensement se déroulera
du 21 janvier au 20 février 2016.
Vous pourrez répondre par internet ou
en utilisant des questionnaires papier.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. **Il détermine la population officielle de chaque commune.** De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes: plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population: âge, profession, moyens de transport utilisés pour aller travailler, conditions de logement...

Au niveau local, le recensement sert notamment pour **ajuster l'action publique** aux besoins des populations:

- décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.),
- préparer les **programmes de rénovation** des quartiers,
- déterminer les **moyens de transport** à développer...

Il aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.



Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Les agents recenseurs sont Mme DUMOULIN Laurence et Monsieur METRAL Emile. Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les documents nécessaires pour vous faire recenser, en ligne ou sur papier. **Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.**

Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site

www.le-recensement-et-moi.fr.

Votre agent recenseur et votre mairie sont également à votre écoute.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire.** Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.

Visa n° 2015A001EC du Ministre des finances et des comptes publics et du Ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, **valable** pour les années **2015 à 2019.**

En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.



La montée du handicap

La 8^{ème} édition de Solid'Air montée du Môle a eu lieu le samedi 12 septembre. Un rendez-vous convivial qui a rassemblé personnes à mobilité réduite et grand public afin de sensibiliser les citoyens aux problématiques du handicap à travers la pratique de la randonnée.



Toutes les conditions étaient réunies tant sur le plan humain qu'au niveau de la météo. Vers 10h, une dizaine de personnes à mobilité réduite a été prise en charge par de nombreux bras costaux, les Trailers du Môle en nombre, les jeunes sapeurs pompiers qui ont accompagné leur camarade, Romain, Cédric GENTINA, ancien élu de Saint-Jean de Tholome à l'initiative de cette montée, les bénévoles de nombreuses associations, un groupe de détenu de la maison d'arrêt de Bonneville...

Un coup de chapeau particulier au plus jeune, Matt, 6 ans, et sa maman, qui deviennent la mascotte de cette 8^{ème} édition et Olivier, nouveau participant. Remerciements à M. MUDRY, Conseiller Départemental du Canton de Bonneville pour sa présence

Tout le petit monde a pris le chemin du petit Môle pour relever le défi dans un même élan et au-delà des différences.



Joyeuses Fêtes

Temps d'activités Périscolaires Saint-Jean de Tholome

Les TAP ont fait une rentrée fracassante!



Une nouvelle coordinatrice a fait son apparition: Mlle GAL Angélique afin de gérer et animer les TAP. Agée de 25 ans, elle travaille en collaboration avec la commission enfance de la commune pour répondre au mieux aux différents besoins des enfants de l'école de Saint-Jean.

L'équipe d'animation, composée d'une ATSEM, d'une animatrice BAFA, d'une animatrice technicienne de la MJCI et de la coordinatrice, élabore ensemble des projets d'animation sur l'année.



Les animateurs sont à l'écoute des enfants et assurent la sécurité affective, physique et morale des enfants.



Les TAP ont pour objectif le choix de l'enfant. Pour cela plusieurs activités sont mises en place tout au long de l'année: danse moderne jazz, expression musicale et corporelle, activités manuelles, cuisines, sports collectifs, gymnastique...

Tout au long de l'année, les TAP vont travailler en lien avec la bibliothèque: emprunts de livres pour les plus grands et des temps de lecture pour les plus petits. Mais aussi, avec les associations locales, la MJCI Les Clarines, la garderie La Périscol et le Sou des écoles.

Des rencontres sont mises en place avec les enseignants afin de favoriser la mise en place de projets communs et l'évaluation des objectifs.

A chaque fin de période, des temps forts sont organisés avec l'équipe d'animation, parents et enseignants. Par exemple, le vendredi 16 octobre, les TAP ont réalisé une exposition avec les œuvres des enfants ainsi que la projection du film « Made In Saint-Jean » créé par un groupe de grands.

Un spectacle de Noël, des goûters organisés avec les parents, une fête de fin d'année, des expositions seront également de la partie!

L'équipe enfance a élaboré un Projet Educatif de Territoire, qui regroupe les valeurs et les objectifs que se fixe la commune de Saint-Jean. Ce dernier est consultable en mairie.



Jeux Intervillages - Dimanche 30 août 2015

Ces jeux intervillages 2015 se sont déroulés le 30 août à Saint-Jeoire, sous un soleil radieux. Organisation et animations parfaites.

Les 10 équipes présentes, à savoir la Tour, Ville-en-Sallaz, Viuz-en-Sallaz, Bogève, Onnion, Mégevette, Mieussy, Bellevaux, Saint-Jean-de-Tholome et Saint-Jeoire se sont mesurées autour de 8 épreuves exigeant habileté, force, équilibre.

Notre équipe, constituée de Rémi COLLAVET, Mina CAILLOUS, Elisa SÉRAPHIN, Fabien LOPEZ, Bastian GOLAY, Florian MAURE, Donko MOULIN, Amélie, Clément et Gabriel SINTES a vaillamment défendu les couleurs de Saint-Jean.



Malheureusement, un jocker particulièrement mal placé (jeu du foot... dernière position) ainsi que des adversaires valeureux nous ont fait plonger en 9^e position à la fin de la journée.

Il reste le souvenir d'une joyeuse équipe, solidaire et motivée. Et une furieuse envie de faire mieux en 2016 à Viuz-en-Sallaz.





Ecole : Bilan de la rentrée 2015



Ecole Saint-Jean, Chef-lieu environ 1910 - Instituteurs M. et Mme MUGNIER
Photo donnée par EXCOFFIER Rolland et Geneviève née AMOUDRUZ



Ecole Saint-Jean, 2015

Effectifs :

PS : 15 - MS : 14 - GS : 10 - CP : 8 - CE1 : 14 - CE2 : 10 - CM1 : 13 - CM2 : 9
Soit **93 élèves** dans 4 classes à 2 niveaux

Le personnel :

- 4 enseignantes + ¼ de décharge pour remplacement de la direction,
- 1,5 poste d'ATSEM,
- 1 poste mutualisé garderie périscolaire et cantine,
- 1 poste pour le ménage des locaux,
- 1 poste coordinatrice des TAP mis à disposition par la MJCI.

Les lieux :

- 4 salles de classe et ses annexes,
- 1 salle de motricité,
- 1 salle de sieste,
- 1 algéco « espace de loisirs partagé » (temps cantine, TAP, garderie périscolaire),
- 1 espace périscolaire (au-dessus de la bibliothèque) avec sa cuisine et ses espaces ludiques,
- 1 cantine recevant de 60 à 70 demi-pensionnaires par jour.

Nouveauté :

- **Accueil en ½ pension le mercredi midi de 12h15 à 13h30 (réservation en mairie).**

ALPAGES DU MÔLE ET PLAN PASTORAL TERRITORIAL : LES CHASSEURS SUR LE TERRAIN



Impluvium de Saint-Jean de Tholome et les participants M. MUDRY, Conseiller départemental du secteur, apporte les explications attendues par les chasseurs et alpagistes sur le projet d'Espace Naturel Sensible du Môle.

Le mardi 22 septembre, la Société d'Economie Alpêtre de Haute-Savoie et Jacqueline GARIN, Présidente du Comité de Pilotage du Plan Pastoral Territorial du Roc d'Enfer, invitaient élus et acteurs du massif du Môle pour présenter les

travaux réalisés en faveur des alpages.

Mme CHAFFARD, Maire de Saint-Jean de Tholome a accueilli les nombreux participants : chambre d'agriculture, alpagistes, chasseurs, élus des Communes concernées et de plus loin, directeur de la CC4R, avec la participation appréciée de M. MUDRY, Conseiller Départemental.

En présence des agriculteurs et responsables des ACCA et AICA de Ayze, Saint-Jeoire et Saint-Jean de Tholome, le technicien de la SEA André GAY a expliqué les travaux de débroussaillage réalisés sur le Petit Môle, et l'installation de deux impluviums de part et d'autre du massif, qui auront permis d'abreuver les troupeaux au cours de cet été particulièrement sec et chaud. Le rôle des chasseurs a été présenté, notamment leur contribution au débroussaillage des alpages en 2008 avec l'aide de l'ancien syndicat intercommunal SYMBAL, et des Communes de Saint-Jeoire, la Tour, Saint-Jean et Ayze, et leur participation financière et technique au dossier d'impluvium de Saint-Jean de Tholome, pour garantir la protection de la faune sauvage (risques de noyade).



Le technicien de la Fédération a apporté des explications sur l'évolution très positive de la population de tétas lyre du massif suite aux actions de gestion

de l'habitat, avec un effectif de coq qui est passé de 6-8 en 1996, à 21-23 en 2013. La collaboration régulière avec la SEA permet l'application de cahiers des charges de travaux qui respectent les objectifs des chasseurs, et permet au Môle d'accueillir une faune riche en diversité et quantité (débroussaillages sur Ayze et Marignier). L'engagement des chasseurs locaux se poursuit par une collaboration avec le nouvel alpagiste ovin M. MEYER, installé sur Ayze, qui a accepté un plan de pâturage respectueux des zones de reproduction du tétas. M. Raymond MUDRY a salué le partenariat efficace mis en œuvre, et a apporté toutes les explications utiles sur le projet de Contrat de Territoire Espace Naturel Sensible porté par l'Assemblée Départementale.



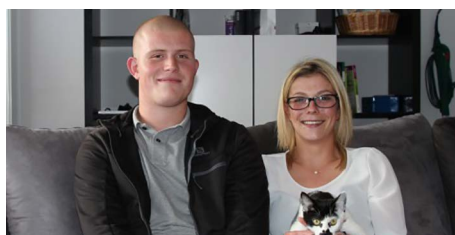
Les participants se sont quittés après une collation offerte par les alpagistes, depuis le point de vue exceptionnel face à la vallée de l'Arve. »

Joyeuses Fêtes

Résidence locative «Le Haut des Roches»



Immeuble le Haut des Roches



Famille 1 : Elisa Seraphin (20 ans) et Fabien Lopez (22 ans), jeune couple installé depuis juillet 2015



Famille 2 : Sarah Perrin avec ses deux enfants Léo (5 ans) et Lili (3 ans)

Comment trouvez-vous votre appartement ?

Elisa SERAPHIN (ES) et Fabien LOPEZ (FL) : L'appartement est composé d'un salon-cuisine, d'une chambre et d'un cellier. Nous le trouvons grand, spacieux et lumineux. Nous l'avons aménagé de meubles donnés par la famille et d'un canapé neuf acheté pour l'occasion.

Sarah PERRIN (SP) : C'est un appartement dans lequel nous nous sentons bien. L'appartement est spacieux, fonctionnel et agréable. La vue est belle.

Et du point de vue du confort ?

ES et FL : Notre seul regret : il manque un plan de travail dans le coin cuisine. Il n'y avait que l'évier de cuisine. Pour le reste, l'appartement est agréable, les pièces sont spacieuses, notamment la salle de bains avec baignoire. Notre chambre étant du côté de l'église, nous avons dû nous habituer au son du clocher. Mais nous sommes habitués maintenant.

Nous trouvons que c'est un bon premier logement pour notre couple.

SP : L'appartement a trois chambres à coucher et d'un salon-cuisine agréables. Il est bien chauffé. La salle de bains dispose d'une baignoire.

La cuisine n'avait qu'un évier et rien d'autre. Il a fallu y aménager des rangements et installer une hotte.

Où habitiez-vous avant ?

ES et FL : Chez les parents de Fabien, à Saint-Jean.

SP : Avant nous habitons en ville de Chambéry. Puis nous avons passé une année à Pers-Jussy. Avant de venir ici il y a trois mois, je ne connaissais absolument pas Saint-Jean. Je suis venue sur recommandation de mon frère qui habite ici.

Quels sont vos contacts avec vos voisins ?

ES et FL : Nous ne voyons que rarement nos voisins, uniquement lorsque nous les croisons dans les couloirs. Ceci ne nous manque pas trop. Néanmoins ce serait sympathique de les connaître un peu mieux.

SP : J'ai principalement des contacts avec les mamans d'enfants dont l'âge est proche des miens. C'est grâce aux enfants que les liens se créent. Léo a des copains de son âge dans l'immeuble. Un réseau d'entraide s'est mis en place, par exemple pour amener les enfants au foot en covoiturage.

Qu'est-ce que vous trouvez de positif dans votre environnement ?

ES et FL : En tant qu'habitants de longue date de Saint-Jean, nous y sommes déjà habitués.

FL : j'ai toujours aimé Saint-Jean. J'y suis de naissance. Nous apprécions le calme, la montagne, la vue sur les Brasses.

SP : Le calme et la vue. Ensuite, les enfants bénéficient d'un environnement préservé et protégé, qui va les aider à grandir sereinement. L'école est à proximité, Léo peut jouer avec son petit voisin et a déjà un réseau de copains alors que nous venons d'arriver à Saint-Jean. Nous avons été bien accueillis par la direction de l'école et les enseignantes. Lili s'est très bien intégrée à l'école. Celle-ci est petite, de taille humaine.

Qu'est-ce qui vous manque dans votre environnement ?

ES : je souhaiterais des relations de voisinage un peu plus fortes. J'ai habité en immeuble, et j'ai apprécié des relations un peu plus fortes.

Un commerce de proximité serait également appréciable.

SP : Il manque un commerce de proximité, pour les produits de boulangerie et le dépannage de courses. Un parc de jeux pour enfants serait également agréable. Ils pourraient s'y retrouver.

Et qu'est ce que le déménagement dans votre nouvel habitat a changé dans votre mode de vie ?

ES et FL : Nous avons plus d'indépendance et de responsabilités, notamment du point de vue administratif où nous avons dû acquérir rapidement notre autonomie.

ES : je n'habite plus avec mes parents depuis longtemps et de franchir le pas vers l'autonomie n'a pas été un réel problème pour moi. J'apprécie de me sentir vraiment chez moi, et d'avoir une vie de couple et parfois des moments de solitude. **FL :** chez mes parents, nous y allons souvent et j'apprécie cela. Mais, je me sens bien ici. Je peux aussi avoir parfois des moments de solitude que j'apprécie.

SP : Il est très agréable de pouvoir aller à l'école à pied. Nous avons découvert la vie à la campagne et l'esprit d'entraide que nous y trouvons. C'est très appréciable. J'ai l'impression que mes enfants peuvent grandir dans un environnement protégé et rassurant. Léo bénéficie aussi du service du centre de loisirs à Viuz, ainsi que de l'accueil du mercredi après-midi organisé par le centre de loisirs dans l'enceinte de l'école de Saint-Jean.



Marché du terroir et broyage

Comme chaque année, la municipalité de Saint-Jean de Tholome s'efforce de faire vivre le marché du terroir mensuel le 1^{er} samedi de chaque mois d'avril à décembre de 8h30 à 13h00. Etalages de fromage de chèvre, fruits et légumes, pains, viennoiseries, plantons, fleurs, savon de lait d'ânesse, de quoi faire ses emplettes sur ce lieu de rencontre fréquenté par les locaux et amateurs des alentours.

Les associations, toujours fidèles à ce marché, tiennent la buvette à tour de rôle et sont le liant de cette

convivialité. Le même jour que le marché, les élus ont souhaité apporter un nouveau service à la population face à l'interdiction de faire du feu. Un broyeur à déchets verts, en présence du personnel technique, a été mis à disposition de tous les tholoméens qui ont élagué leurs haies, taillé leurs arbustes... avec la possibilité de récupérer le broyat pour leur compost comme la commune l'a fait pour la cantine ou aussi pour pailler comme Alvéole l'a réalisé sur nos nouveaux espaces fleuris.



Un itinéraire de randonnée accessible par tous !

La Communauté de Communes des 4 Rivières CC4R aménage actuellement sur les communes de Saint-Jean de Tholome, Peillonex, Marcellaz et Faucigny, une boucle de randonnée de 23,4 kilomètres. Empruntant principalement des chemins ruraux, cet itinéraire communautaire sera achevé pour la saison estivale 2016 et sera accessible par différents randonneurs, qu'ils soient à pied, à vélo, à cheval et surtout en attelage. Cette boucle constituera une première offre touristique locale, en attendant d'autres chemins de découverte du territoire.



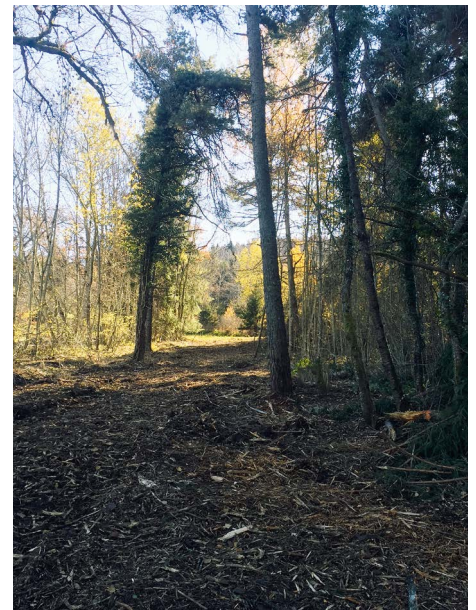
Avant travaux



Après travaux

Ces travaux de réhabilitation concernent particulièrement la commune de Saint-Jean de Tholome notamment sur les secteurs de La Chainaz, Grange Valet, Croix du Stieu ou La Fin, où de nombreux chemins ont été réempierreés ou stabilisés. Ces travaux vont permettre de rendre les chemins praticables pour des attelages d'une largeur de 2 mètres. Le coût total des travaux financés par la CC4R est de 118900 euros HT, le Conseil Départemental de Haute-Savoie ayant apporté une aide de 50000 euros pour cette opération.

Une fois les travaux terminés, des panneaux de balisage seront installés à la fin du 1^{er} semestre 2016 afin de guider les différents randonneurs. Cette boucle constituera une offre de découverte de qualité pour le tourisme équestre en attelage. D'autres itinéraires devraient voir le jour prochainement sur tout le département. Il s'agit de soutenir l'activité touristique en période estivale complémentaire au tourisme « blanc » et de diversifier les formes de randonnée afin que chacun puisse profiter des richesses paysagères et naturelles du territoire.



Avant travaux



Joyeuses Fêtes

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Les élus investis dans le CCAS à savoir : Gilbert CHATEL, Patricia LOPEZ LUISET, Christine REIGNIER et Marc SINTES ont souhaité en cette année 2015, Continuer les actions précédentes que ce soit;

- Le repas des aînés avec une nouvelle animation qui semble avoir beaucoup plu et une décoration des tables toujours soignée,



- Le subventionnement des voyages scolaires des collégiens et des lycéens selon le même critère de quotient familial (renseignements en mairie),
- La distribution à domicile des colis de Noël à nos aînés de plus de 70 ans pour perdurer cette convivialité intergénérationnelle et aussi se faire connaître auprès de la population.
- Améliorer certaines actions: l'aide de 50 % sur les forfaits saison de ski alpin en prévente pour le massif des Brasses a été octroyé aussi aux enfants de 5 à 15 ans afin que le prix très attractif de 35 euros les motive à découvrir le site de proximité des Brasses.
- Gérer de nouvelles obligations: en effet, le CCAS a proposé à la commission d'attribution des logements SEMCODA une liste de locataires dont 12 ont été retenus et sont depuis dans leur appartement. Les critères du CCAS sont:
- Répondre aux critères de plafond de ressources selon le type d'appartement (PLAI, PLUS, PLS) conformément à la réglementation,
- « rentrer » dans une clé de répartition prédéfinie par les élus à savoir:
 - 1/3 : loger les jeunes du village
 - 1/3 : recevoir les familles avec jeunes enfants scolarisables à l'école

- 1/3 répondant au critère obligatoire au titre de la réserve préfectorale, au caractère d'urgence de certaines situations et dont un logement pour personne handicapée.

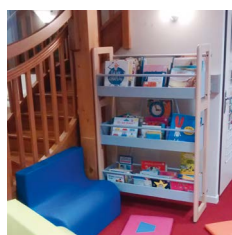
Cela a nécessité l'étude d'une cinquantaine de dossiers et de nombreuses réunions en plus de l'accueil des personnes en difficulté, la validation des dossiers APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) la mise en place d'heures supplémentaires d'aide à domicile ou la défense d'un dossier à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) à Annecy afin de permettre le maintien à domicile.



Le Pré aux Livres

Quelques nouvelles de la bibliothèque de Saint-Jean de Tholome :

- Le réseau de lecture qui connecte les bibliothèques de la CC4R continue à se mettre en place. Nos lecteurs ont maintenant la possibilité de réserver des livres des autres bibliothèques. Pour le moment, il faut encore demander aux bénévoles de le faire, mais bientôt, un portail web en ligne leur permettra de le faire directement. Deux navettes mensuelles assurent le transport des documents réservés pour permettre aux lecteurs de les récupérer à leur bibliothèque.
- Nous venons de recevoir les cartes de lecteurs, et nous sommes en train de les remettre progressivement à nos lecteurs. Si vous ne l'avez pas reçue, n'hésitez pas à nous la demander quand vous passez.
- Nous venons de faire le plein de nouveautés: BD pour jeunes et adultes, romans, albums pour les petits, il y en a pour tous et pour tous les goûts. Nos



nouveautés sont facilement identifiables: elles portent une petite pastille verte sur la couverture.

- L'aménagement d'un nouveau coin de lecture pour les petits est maintenant terminé. L'espace leur est consacré et ils peuvent s'y installer pour découvrir les albums et pour se faire faire la lecture par leurs parents...

- Depuis la rentrée, nous ouvrons nos portes aux TAP certains lundis entre 15 et 16 heures. Les enfants peuvent emprunter des livres ou écouter des histoires qui leur sont racontées par les animatrices.

- Nous avons ouvert une page Facebook afin de communiquer avec nos lecteurs de façon directe. Vous pouvez nous suivre et nous rejoindre à:

www.facebook.com/lepreauxlivres

Vous pouvez y accéder même si vous n'avez pas de compte Facebook.

Notre équipe de bénévoles se réjouit de pouvoir vous accueillir dans les locaux de la bibliothèque. N'hésitez pas à nous solliciter si vous cherchez des documents précis. N'oubliez pas aussi que la bibliothèque n'est pas seulement un lieu de passage: vous pouvez venir y lire les revues auxquelles nous sommes abonnés, vous pouvez venir consulter Internet et même travailler un moment au calme.

Nos horaires :

Lundi: 16h15 à 18h

Jeudi: 16h15 à 18h

Samedi: 10h à 12h



Sou des Ecoles

Le Sou des Ecoles de Saint-Jean de Tholome est une association rassemblant des parents bénévoles dont le but est d'aider l'école et l'équipe enseignante à financer leurs différents projets pédagogiques (visites sportives et culturelles, classes blanches, achat de matériel, etc.).

Afin de pouvoir mener à bien ces différents projets, le Sou des Ecoles prévoit d'organiser différentes manifestations pour l'année 2015/2016 :

- **19 octobre 2015** : Fête des Marrons
- Vente de calendriers,
- **18 décembre 2015** : Fête de Noël (gâteaux, crêpes, buvette)
- **12 février 2016** : choucroute à emporter

- **3 avril 2016** : chasse aux œufs
- **13 mai 2016** : vente de fleurs et de plantons sur commande
- **15 mai 2016** vide-grenier en collaboration avec le Périscol
- Vente de brioches lors de la messe de la Saint-Jean
- **2 juillet 2016** : fête de l'école

Ces moments de rencontre sont l'occasion de se retrouver entre parents, enfants, enseignants et habitants, dans une ambiance conviviale tout en contribuant ainsi à la vie associative du village.

Un grand merci à tous pour votre aide, votre participation et pour l'intérêt que vous nous

portez et qui fait de chaque rassemblement une réussite !

Nous vous informons également par le biais de ce bulletin qu'à la suite de notre dernière assemblée générale du mois de septembre, un nouveau bureau a été élu, composé de :

M. MARQUET Julien (président), Mme MAINETTI Laure (secrétaire), M. BOTTÉON Damien (secrétaire adjoint), Mme FELDMAR Frédérique (trésorière).

Encore merci et nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'années.

L'équipe du Sou

Périscol

L'association PERISCOL de Saint-Jean de Tholome, créée en 1998, organise la garde des enfants de l'école primaire.

Son bureau est composé de parents bénévoles qui assurent son fonctionnement.

Si le soutien logistique et financier de la mairie permet d'accueillir les enfants dans un cadre agréable, notre équipe d'animatrices, composée de Marie-Jo MOREIRA BARBOSA et d'intervenants de la MJC de Viuz-en-Sallaz, garantit, quant à elle, l'épanouissement des enfants durant le temps d'accueil.

La mise en place des Temps d'Activité Périscolaire (TAP) à la rentrée 2014 a fortement modifié les habitudes d'accueil des enfants. C'est avec l'expérience du bureau précédent que notre nouveau bureau œuvre pour la réorganisation de l'association et ainsi assurer la pérennité de son fonctionnement.

Pour cela, notre bureau a décidé de mettre en place des animations complémentaires à celles du sou des écoles afin d'atteindre la stabilité budgétaire. Nous comptons sur la participation des habitants de la commune pour nous aider dans la réalisation de cet objectif.

Nous avons ainsi prévu les manifestations suivantes : vente de vins d'Alsace et de Champagne pour les fêtes de fin d'année, vide grenier, buvette du marché du terroir, cinéma plein air, buvette du 14 juillet, concours de citrouille et de déguisement à la fête des marrons (automne 2016).

Nous remercions les bureaux précédents pour leur investissement dans la tenue de cette association, l'équipe municipale pour son soutien et l'ensemble des familles pour leur confiance.



L'association PERISCOL est composée de : M. Stevens GESTIN (1), président ; M. Anthony BURR (2), secrétaire ; Estelle GABORIEAU (3), trésorière ; Mme Christine RAUDIN (4), secrétaire adjointe ; Ronan YVIN (5), trésorier adjoint ; Marie-Jo MOREIRA BARBOSA (6), animatrice ; le poêle de Ronan (7).



Pôle Médico Social de Saint-Jeoire

L'équipe est composée de quatre travailleurs sociaux, une puéricultrice et une secrétaire.

Les assistantes sociales et conseillères en économie sociale et familiale travaillent avec les familles, les personnes seules ou les groupes, et les accompagnent en vue :

- d'améliorer leurs conditions de vie (accès aux droits, soutien éducatif, soutien psychologique et matériel...);
- de favoriser leur insertion sociale et professionnelle (santé, relations avec l'extérieur, logement, emploi...);
- de contribuer à la prévention, à la protection des mineurs, des personnes vulnérables et des adultes en danger.

La puéricultrice développe des actions de prévention et de protection de l'enfance. Elle accueille, écoute, informe et conseille les parents en matière de santé, diététique, éducation, mode de garde...

Les professionnelles interviennent également à domicile si l'intervention ou la situation des personnes le nécessite.

L'accueil du public se fait sur rendez-vous hormis les permanences de PMI (pesée, conseil) qui ont lieu les jeudis sans rendez-vous de 9h à 11h30.

Le Pôle Médico Social de Saint-Jeoire

est situé au :
39, place de l'Eglise - 74490 Saint-Jeoire
04 50 35 32 90

Les Trailers du Môle



Le Club des Trailers du Môle, créée en 2008, a tenu son assemblée générale le 14 novembre 2015, l'occasion de faire le bilan de la saison écoulée et d'envisager les objectifs futurs.

L'effectif des « Féroces » est passé de 113 en 2014 à 130 en fin d'année 2015. La section « marche nordique » a fortement progressé passant de 4 à 41. Le bilan des comptes fait apparaître un solde positif de plus de 2000 euros en dépit d'un montant d'adhésion relativement modeste fixé à 25 euros annuel. Concernant les courses de trail le maillot des « Féroces » a été présent sur 114 épreuves. Les Trailers du Môle ont

ainsi parcouru en course 10460 km et gravi 614000 m de dénivelé. Si certains se sont engagés sur des courses mythiques de plus de 100 km, la très grande majorité des coureurs a préféré les courses dites courtes entre 20 à 40 km. Le « Féroce » a couru mais est aussi monté 43 fois sur le podium. Les courses au programme 2016 ont été répertoriées. Les Off, les sorties club, la piste à Bonneville, la préparation physique et la section « Mômes » sont reconduits pour l'année prochaine, de même que les stages ski de fond initiation et perfectionnement aux Brasses.

Un accent particulier a été mis sur la toute nouvelle section handicap qui a vu l'arrivée de trois membres suite à la récente acquisition par le club d'une Joëlette financée pour un tiers environ par la commune de Saint-Jean de Tholome. Nous tenons à remercier ici la municipalité et au premier chef Madame le Maire pour leur soutien actif. L'année prochaine les Trailers du Môle seront présents à la montée du handicap avec leur propre Joëlette, peut-être même avec une

deuxième si les contacts sollicités répondent favorablement. Notre première Joëlette devait être présente au Trail des Brasses le dimanche 11 octobre malheureusement nous l'avons réceptionné le lundi 12... Inscrite à la marche du cross des Bûches à Marcellaz le 22 novembre, elle n'a pas pu là non plus participer, notre passager s'étant désisté au dernier moment pour des raisons bien compréhensibles au vu des conditions météo de la veille. Nous espérons que la troisième tentative à l'occasion du Téléthon le vendredi 4 décembre sera la bonne et verra enfin la première sortie officielle de notre Joëlette!...



La Joëlette des « Féroces » prête pour l'aventure

Les San Diannis



Le club vieillit. Nous avons besoin de renfort et de nouvelle énergie.

Une rencontre mensuelle, le 1^{er} lundi de chaque mois à 14 heures salle de l'ALPESTRE Des jeux de société accompagnés de sourires et de rires.

Un goûter toujours agréable et convivial Une sortie restaurant chaque mois. Des petits repas que nous organisons entre nous. Voici ce que vous propose le club des SAN-DIANNIS.

Venez vite nous rejoindre pour passer des moments agréables car en ces temps difficiles il est bon de se retrouver de communiquer, de partager et d'être solidaire.

Nous nous tenons à votre disposition pour tous les renseignements.

Le comité et sa Présidente, J. LACHERY

Haut les Cœurs - SOLHANDISEP

Haut les Cœurs Solhandisep tient à dire un grand merci à toutes les personnes qui lui permettent de proposer des sorties aux personnes handicapées de la CC4R.

En particulier,

- Les bénévoles. Ici en vacances à Istres dans une maison familiale avec nos amis de Saint-Jean.



- Les trailers du Môle et les autres courageux grâce auxquels nous pouvons faire la montée du Môle.
- Nos généreux mécènes financiers. Suite à notre participation au Fun Car en juillet, Jean-François FAVRAT et l'office municipal des animations de Saint Jeoire nous ont remis un gros chèque qui nous aidera beaucoup pour l'achat d'un nouveau véhicule. Notre bon vieux bus après 9 ans

de bons et loyaux services commence en effet à avoir des signes de faiblesse.



Si vous souhaitez avoir des renseignements, ou, pourquoi pas, rejoindre notre équipe, contactez-nous au 06 81 90 46 01 ou visitez : <https://sites.google.com/site/solhandisep/>





Les troubadours

Cher(e)s ami(e)s de la musique,

Cette année la fréquentation reste équivalente hormis dans deux disciplines, où une légère diminution est constatée, cependant, les élèves et les professeurs sont toujours aussi motivés. Cette année, pour le plus grand plaisir de tous, nous avons pu reconduire les cours de percussions et de danse africaines.

En effet, en partenariat avec la MJCI de Viuz-en-Sallaz, le son du djembé résonne chaque lundi au cœur du village de 17h45 à 20h00. La salle de motricité mise à disposition par la commune accueille différents groupes d'élèves : de l'éveil, au djembé débutant, en passant par les ado-adultes qui pratiquent avec assiduité, et dans une ambiance conviviale les percussions africaines avec Ibrahim DIARRA.

A partir de 20h00, ce sont les 16 danseurs du cours de danse africaine qui, sous la houlette de Tania, investissent les lieux avec beaucoup d'énergie et de motivation, accompagnés par le son du Djembé d'Ibrahim.

Les cours de piano et de guitare nécessitent de la rigueur et un grand investissement. Ce travail effectué dans la bonne humeur permet aux élèves de faciliter leur apprentissage et d'accroître leur plaisir de jouer.

Les cours de piano dispensés par Sandrine PERTIN, suscitent l'enthousiasme des élèves, cependant il reste quelques disponibilités de cours le samedi et une heure le mercredi soir avec la possibilité de commencer en cours d'année.

Quant aux cours de Kresho SENJARIC, que ce soit en guitare classique, électrique ou basse, ils se déroulent le lundi et ont toujours autant de succès.

Nous remercions les professeurs pour leur savoir-faire, leur patience, et la passion qu'ils transmettent, les élèves pour leur assiduité et le talent dont ils font preuve, l'équipe municipale pour son soutien dans nos projets ainsi que les partenaires qui contribuent de près ou de loin à la vie de notre association.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'une très bonne et heureuse année 2016, que celle-ci puisse vous apporter tout ce que vous souhaitez.

Les Troubadours

Si vous désirez nous contacter :

- Isabelle RUIN au 06 30 00 43 32,
- Didier JUILLARD au 06 21 20 34 34,
par mail : les-troubadours-sjt@live.fr

Conteurs du Môle



Les Conteurs du Môle ont parcouru cette année encore les communes alentour afin de semer leurs histoires et charmer vos oreilles.

En plus des traditionnels contes de Noël, beaucoup de spectateurs attentifs ont pu les entendre en divers endroits : à la bibliothèque de Saint-Jeoire sur le thème « Dis-moi 10 mots » en association avec le CADA, à La Roche-sur-Foron lors du 6^{ème} Festival de Contes avec la MJCI, à la bibliothèque au Mont Saxonnex pour des contes coquins, à Contamine-sur-Arve pour l'association U-ye, à La Tour en collaboration étroite avec la PE4R.

En 2014, le répertoire des Conteurs du Môle s'était déjà étoffé d'une nouvelle facette avec les contes pour adultes, voir des contes coquins pour oreilles averties. L'année prochaine, le groupe prévoit encore une fois d'élargir son répertoire avec des « Contes à trembler » à ne pas manquer !

Les Conteurs du Môle remercient leur fidèle public et se réjouissent de les revoir bientôt pour de nouvelles aventures.

Bonnes fêtes de fin d'année !

conteursdumole@gmx.fr
www.facebook.com/conteursdumole



Souvenir Français

Le Souvenir Français est la plus ancienne association patriotique française créée en 1887. Tout français ou étranger jeune ou adulte peut y adhérer à la condition d'en respecter les statuts. Depuis le mois de novembre M. Romain ROUSSEL âgé de 26 ans est le nouveau porte-drapeau. Après plusieurs années de service M. LOUVRIER se retire. Les jeunes sont toujours les bienvenus dans notre section afin de perpétuer notre devoir de souvenir.

La présidente, Catherine MARIN

DON DU SANG

Solidarité, spontanéité, mobilisation, les donateurs de sang bénévoles ont su répondre présents suite aux événements du 13 novembre. La gestion sur le plan national des réserves de sang et ses dérivés a permis de faire face aux besoins. L'association Claude Merveille (Viuz et ses environs) assurera 5 collectes courant année 2016 à la salle culturelle de Viuz-en-Sallaz (de 18h à 20h) :

le 19 février, le 29 avril, le 24 juin, le 9 septembre, le 18 novembre.

Pour donner son sang, il faut être majeur et avoir entre 18 et 70 ans.

Pour pouvoir donner, le candidat doit

- Peser au minimum 50 kg
- Respecter les délais suivants :
 - 1 jour pour le traitement d'une carie,
 - 7 jours pour un détartrage
 - 4 mois pour un piercing ou un tatouage
 - de 7 jours à 4 mois pour une intervention chirurgicale
 - 4 mois après le retour d'un voyage dans un pays impaludé

(entre-temps, le don de plasma est cependant possible)



CC4R : Communauté de Communes des 4 Rivières

Actualités au 2^e semestre 2015

Déchets :

En ce deuxième semestre, la CC4R s'est attachée d'une part à commencer à travailler sur la question délicate de la Redevance Spéciale qui sera progressivement appelée aux entreprises du territoire en lieu et place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères.

Nous avons également engagé le renouvellement du marché de gestion de nos déchetteries et nous étudions dans ce cadre l'hypothèse de la création d'une Société Publique Locale pour la gestion de l'accueil des usagers. Cela nous permettra notamment d'améliorer la qualité de l'accueil à l'égard des usagers tout en offrant un service à prix coûtant à la collectivité.

Nous réalisons également une étude sur le déploiement des containers de tri sélectif sur le territoire intercommunal. Cette étude est menée par le SIVOM de Cluses pour notre compte. Elle nous permettra de mieux cerner le remplissage des colonnes de tri, la pertinence de leur emplacement géographique et la nécessité de déployer de nouveaux sites.

Enfin, nous travaillons actuellement en concertation avec les communes pour réduire le nombre de points de collecte considérés comme dangereux pour les salariés de l'exploitant, en application des recommandations de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie compétente en matière d'accidents du travail.

Projet de ZAE et de déchetterie de Peillonex :

La CC4R et son maître d'œuvre, le cabinet Merlin, travaillent actuellement sur les dossiers de demande de subvention pour la zone d'activités et pour la déchetterie.

Une fois les financements obtenus, le marché de travaux pourra être lancé. Nous escomptons un début de chantier à l'automne 2016.

Mise en réseau des bibliothèques :

Le réseau des bibliothèques est opérationnel depuis le mois de septembre. Le 3 novembre, la CC4R a lancé un système de navette entre les bibliothèques qui permet aux lecteurs ayant réservé des ouvrages dans les bibliothèques du réseau de récupérer aisément leurs livres sans avoir à se déplacer dans la bibliothèque d'origine.

Dans les prochaines semaines, la CC4R déploiera un portail internet accessible à tous les habitants du territoire. Il permettra

de consulter en ligne le catalogue des ouvrages disponibles dans l'ensemble des bibliothèques du réseau. Ce portail donnera également accès à des informations sur les manifestations culturelles proposées dans les communes-membres de la CC4R et permettra par la suite aux lecteurs de disposer de ressources en ligne (outils de formation personnelle, médias...).

Environnement et cours d'eaux :

En matière environnementale, la CC4R a poursuivi ses actions en lien avec le SM3A notamment en ce qui concerne les études sur la Menoge ou sur les « contrats corridors » avec la région Rhône-Alpes.

C'est ainsi qu'a été obtenue la création d'un poste de chargé de mission dédié à la Menoge et à ses affluents, cofinancé par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse, le coût résiduel étant réparti entre l'ensemble des collectivités concernées par les problématiques de ce cours d'eau.

Nous sommes actuellement dans l'attente de la version définitive du contrat Espace Naturel Sensible avec le Département de la Haute-Savoie. Ce document identifiera 5 ENS sur notre territoire pour lequel il sera possible d'engager des opérations de valorisation et de gestion, moyennant des engagements financiers chiffrés par le département.

L'ENS du Mont Vouan est le premier site à avoir fait l'objet d'une étude sur notre territoire. Les meulères étant classées Monument Historique, un projet de valorisation spécifique est envisagé sur ce site. C'est pourquoi nous travaillons actuellement à l'élaboration d'un projet européen avec la région autonome du Val d'Aoste, intitulé « Pierres de Vie/Vies de Pierre ». Si nous sommes retenus par l'Union européenne, cela permettra de bénéficier de financements très importants pendant les 3 prochaines années pour permettre la réalisation des opérations prévues.

Agriculture :

La CC4R a porté durant l'été l'élaboration d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique sur le territoire de la CCFG, CCPR, CCAS et évidemment CC4R. Il s'agit d'un appel à projet lancé par la région pour l'attribution de fonds européens aux agriculteurs du territoire.

Cela permettra d'accompagner le développement de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Le résultat de l'appel à projet est attendu début 2016.

Evolution de l'intercommunalité :

Suite à de nombreuses péripéties, la Communauté de Communes de la Vallée Verte a finalement refusé toute fusion avec la CC4R.

Les élus du territoire travaillent par ailleurs depuis près d'un an à l'élaboration d'un projet de territoire qui fixera les grandes orientations politiques et opérationnelles sur le restant du mandat pour la communauté.

Le schéma de mutualisation, obligation légale, est également en cours d'élaboration et sera proposé pour approbation finale au conseil communautaire du mois de décembre 2015.

Le 1^{er} janvier 2016, la Communauté deviendra également compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. L'année 2016 permettra d'étudier le dimensionnement de ce nouveau service qui sera assuré par le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords pour le compte de la CC4R.

Randonnée pédestre :

La CC4R a engagé début novembre le chantier de réalisation de sa boucle 1 de randonnée qui serpente sur les communes de Marcellaz, Peillonex, Faucigny et Saint-Jean de Tholome. Cet ouvrage une fois terminé, sera accessible aux publics suivants :

- Randonneurs,
- VTT
- Cavaliers
- Attelages

Le schéma directeur de randonnée fait également l'objet d'une refonte actuellement. Cela permettra d'améliorer la cohérence des projets de l'intercommunalité avec les sentiers entretenus et développés par les communes. Le schéma devrait être opérationnel au second semestre 2016.





Déclaration de ruche

Ma ruche je l'aime, je la déclare!
Tous concernés par la déclaration des ruchers!



Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s).

Pourquoi déclarer?

Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage...). Enfin,

il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides!

Qui doit déclarer?

Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche.

Quand doit-on déclarer ses ruches?

Tous les ans, entre le 1^{er} novembre et le 29 février.

Comment déclarer ses ruches?

Deux moyens sont disponibles pour déclarer ses ruches :

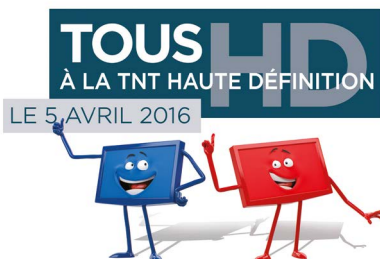
- Par internet sur le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
- Par papier en retournant le document Cerfa N°13995*02 à votre GDS, 52 avenue des Iles, 74994 Annecy Cedex 9.

Merci pour les abeilles!



Le 5 avril 2016, la TNT passe à la haute définition

Aidons nos concitoyens à la recevoir!



L'Agence nationale des fréquences (ANFR) est un établissement public administratif placé auprès du Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique.

Elle assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes et veille à la protection et à la bonne réception des signaux de la TNT.

L'ANFR est chargée, dans le cadre du passage de la TNT à la Haute Définition, du plan d'accompagnement des téléspectateurs.



Pour être prêt le 5 avril 2016

- 1 < Vérifier son équipement de réception TV
- 2 < S'il n'est pas compatible tnt HD, s'équiper avant le 5 avril
- 3 < Le jour J, effectuer une recherche et mémorisation des chaînes

Pour plus d'information,
appelez le **0970 818 818**

(prix d'un appel local)

ou allez sur le site recevoirlatnt.fr

SERVICE CAR PROXIMITI

Proxim iTi est le nouveau réseau de transport des 4 Communautés de communes : **Faucigny Glières, Arve Salève, Pays Rochois, 4 rivières**. Il organise et gère depuis septembre 2013 les services de transports scolaires et de transport à la demande.

Transport à la demande

Trois lignes de bus partent depuis le CHAL et retour : ligne A - Bonneville ; ligne B - La Roche-sur-Foron ; ligne C - Saint-Jeoire. Les habitants de Saint-Jean de Tholome peuvent accéder à la ligne C qui passe à Peillonex ou La Tour (Trajet Saint-Jeoire, La Tour, Peillonex, Viuz, Fillinges, Findrol, Le CHAL, Reignier).

Le service de bus est accessible « à la demande » au N° 0811 280 257 ou sur le site www.proximiti.fr, ceci pour un transport du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00. Il suffit donc de demander qu'un bus soit mis en route pour pouvoir bénéficier de ce service de transport au prix de 2 euros. N'hésitez pas à solliciter ce service performant à l'aller comme au retour. Enfin, depuis le CHAL, La Roche ou Bonneville, vous pouvez accéder à d'autres lignes (bus ou SNCF).



Transport scolaire

Le transport en car scolaire pour le collège de Saint-Jeoire et le lycée de Bonneville est assuré par Proxim iTi.

Nous avons constaté que l'arrêt du Chef-lieu n'a pas été desservi comme prévu, à savoir en zone sécurisée devant l'abri-bus. Le chauffeur faisait traverser le rond-point routier aux collégiens en lycéens. Nous avons interpellé le prestataire et demandé que ceci ne se reproduise plus. Si vous constatez que la sécurité des scolaires n'est pas respectée à l'avenir, nous vous invitons à en informer immédiatement Proxim iTi ainsi que la mairie.

La sécurité doit être l'engagement de tous. Nous sollicitons l'implication des parents lors de la dépose des enfants et lors des stationnements afin que les véhicules ne gênent pas le bus lors de sa manœuvre, comme nous sollicitons également le personnel technique pour le déneigement.

Infos pratiques

Mairie

Le Conseil Municipal se tient le premier lundi de chaque mois. Madame la Maire reçoit sur rendez-vous le jeudi et le samedi.

Heures d'ouverture de la Mairie :

- Mardi : 14h - 17h (ouverture administrative)
- Jeudi : 16h30 - 19h
- Samedi : 8h30 - 11h

Une permanence téléphonique est assurée tous les jours de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

(sauf les mercredis, jeudis et vendredis).

Adresse

Chef-lieu - 74250 Saint-Jean de Tholome

Tél. 04 50 95 10 38

Fax 04 50 95 14 46

Courriel : mairie@stjeandetholome.fr

Site internet : www.stjeandetholome.fr

Bibliothèque

Heures d'ouverture :

- Le lundi de 16h15 à 18h

- Le jeudi de 16h15 à 18h

- Le samedi de 10h à 12h

Pendant les vacances scolaires la bibliothèque est ouverte :

- le samedi matin de 10h à 12h

Consultez notre blog : lepreauxlivres.

eklablog.com

Architecte-conseil

Doit être consulté en mairie de Saint-Jeoire en Faucigny le 3^e vendredi de chaque mois.

Prendre rendez-vous auprès de M. Hoarau, secrétaire de Mairie de Saint-Jean de Tholome.

Assistante sociale

Reçoit le mardi matin et le vendredi matin, à Saint-Jeoire, immeuble « Les Tilleuls », avenue de la Tour de Fer (à côté du Centre de Vacances « Le Nid »).

Sur rendez-vous, tél. 04 50 35 35 90.

ADMR du Môle

73, place Germain Sommeiller

74490 Saint-Jeoire

(au 1^{er} étage de la salle des fêtes, en face du Trésor Public) - Tél./Fax 04 50 35 99 17

CC4R

Communauté de Communes des 4 Rivières

Siège : Mairie - 74250 Marcellaz

Tél. 04 50 31 46 95

Fax 04 50 31 68 12

Site internet : www.cc4r.fr

Informations EDF

En cas de coupure d'électricité, vous pouvez téléphoner au numéro suivant : **810 333 074**,

qui vous renseignera sur les causes et effets de la panne, ainsi que sur les délais quant au rétablissement du courant.

Déchetterie (sites de Saint-Jeoire et Fillinges)

Article 5 : Quantité admissible de déchets

Toute quantité inférieure à 2 m³ (0,5 m³ pour les déchets dangereux) par voyage sera réceptionnée gratuitement.

Au-delà d'une quantité apportée supérieure à 2 m³ (0,5 m³ pour les déchets dangereux) par jour, le gardien pourra refuser l'accès à la déchetterie.

Pour les professionnels, un bordereau signé par le gardien de la déchetterie et contresigné par l'utilisateur sera automatiquement délivré. La collectivité se réserve le droit d'interdire l'accès aux déchetteries en cas d'usage excessif.

Article 6 : Horaires d'ouverture

Les heures d'ouverture des déchetteries sont affichées à l'entrée. L'accès du public est interdit en dehors des heures d'ouverture. Les déchetteries seront fermées tous les jours fériés.

Article 7 : comportement et responsabilité des usagers

L'accès aux déchetteries et notamment les opérations de déversement des déchets dans les conteneurs ainsi que les manœuvres automobiles se font aux risques et périls des usagers.

Les usagers sont dans l'obligation de :

- respecter les règles de circulation afin d'éviter tout incident et encombrement de la plateforme : suivre le sens de circulation, ne pas stationner longtemps, etc.,
- déposer les déchets dans les conteneurs appropriés.

Fermée les jours fériés

Horaires d'été, du 1^{er} avril au 31 octobre

| | | |
|-----------------|----------|-------------|
| Lundi | Fermée | 13h30-19h00 |
| Mardi | Fermée | 13h30-19h00 |
| Mercredi | Fermée | 13h30-19h00 |
| Jeudi | Fermée | 13h30-19h00 |
| Vendredi | 9h-12h00 | 13h30-19h00 |
| Samedi | 9h-12h30 | 13h30-19h00 |
| Dimanche | Fermée | Fermée |

Horaires d'hiver, du 1^{er} nov. au 31 mars

| | | |
|-----------------|----------|-------------|
| Lundi | Fermée | 13h30-17h00 |
| Mardi | Fermée | 13h30-17h00 |
| Mercredi | Fermée | 13h30-17h00 |
| Jeudi | Fermée | Fermée |
| Vendredi | Fermée | 13h30-17h00 |
| Samedi | 9h-12h00 | 13h30-17h00 |
| Dimanche | Fermée | Fermée |

Pendant le temps de fermeture, le dépôt de déchets aux abords des déchetteries est rigoureusement interdit et passible de contravention régie par le Code Pénal.

Etat civil (depuis le 30 mai 2015)

Décès

| | | |
|----------------------|----------------------|------------|
| CABELGUEN | Yves Emile Victor | 09/06/2015 |
| VERDAN | Raymonde Marie | 23/06/2015 |
| DETURCHE | Joseph Félix | 07/08/2015 |
| ETIENNE Veuve AUBRIE | Marguerite Henriette | 31/08/2015 |
| RIGAT | Jean Léon | 22/09/2015 |
| JAMROZ | Sonia Barbara | 26/10/2015 |

Naissances

| | | |
|-----------|-----------------------|------------|
| RUIN | Léonie | 11/08/2015 |
| DELORENZI | Nino Yves Corrado | 18/08/2015 |
| KUNTZ | William | 07/09/2015 |
| CHARVEYS | Thalia | 09/11/2015 |
| GIMENEZ | Samuel Pierre Edouard | 28/11/2015 |

Mariages

| | | |
|----------|----------------|------------|
| KROPKA | Alexis Olivier | 22/08/2015 |
| CATZARAS | Audrey Aurélie | 22/08/2015 |

